



# CONSEIL SYNDICAL



31 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un le mercredi trente-et-un mars à 18h30, le CONSEIL SYNDICAL, légalement convoqué le 23 mars 2021, s'est réuni à BUTHIERS Salle R. Doisneau, sous la présidence de Monsieur Christophe CHAMOREAU, Président.

Étaient présents :

- MM. Olivier CITRON et Didier EUVRARD (Augerville-la-Rivière).
- M. Hervé VIRON (Boulancourt).
- MM. Christophe CHAMOREAU et Julien THEVENET (Buthiers).
- M. François RATIER et Mathieu SARRION (Nanteau-sur-Essonne).
- MM. CITRON Olivier et M. GAURAT Hervé (CC du Pithiverais-Gâtinais)

Était absent :

- M. Eric JAIRE (Boulancourt) Pouvoir à M. Hervé VIRON.

Secrétaire de séance : M. François RATIER.

2021\_05 a  
Taxe d'assainissement  
Conseil syndical 06 membres / 06

Le Conseil Syndical, considérant l'évolution des consommations des abonnés, les charges et les ressources annuelles de l'assainissement, mentionnées ci-après :

Charges à financer	Ensemble	Zone SMERB	Zone BASE	Tarification de l'eau HT	
Rbt 2020 emprunt à la CDC - Capital	21 470 €	21 470 €		Abonnement annuel VEOLIA	50.40 €
CDC (1.99% + TLA / 20 ans) - Intérêts	8 948 €	8 948 €		VEOLIA / m <sup>3</sup>	1.0490 €
Rbt 2020 AESN ( 0% sur 15 ans) - Capital	9 970 €	9 970 €		SMERB / m <sup>3</sup>	0.7000 €
Entretien 2020 réseau SMERB - VEOLIA	5 315 €	5 315 €		AESN préservation ressource / m <sup>3</sup>	0.0900 €
Particip STEP BASE de Loisirs	2 825 €	2 669 €	156 €	AESN redevance pollution / m <sup>3</sup>	0.3800 €
Facturat. VEOLIA unit / an	5.00 €	490 €	465 €	Taux de TVA	5.6%
Frais divers SMERB	0 €	0 €	0 €	<b>Taxes d'assainissement</b>	
Recettes PAC 2019 assainissement	-3 266 €	-3 266 €		AESN modernisation réseaux / m <sup>3</sup>	0.1850 €
Charges ou allègements reportés	0 €	0 €	0 €	Part fixe annuelle zone SMERB	240 €
<b>Totaux</b>	<b>45 752 €</b>	<b>45 571 €</b>	<b>181 €</b>	Contrôle part fixe annuelle < 40 % =	37.9%
Bases de répartition					
Consommations	7 498 m <sup>3</sup>	7 084 m <sup>3</sup>	414 m <sup>3</sup>	Taxe assainissement Zone SMERB / m <sup>3</sup>	3.32 €
Nombre d'abonnés actifs maximum	98	93	5	Taxe d'assainissement Zone BASE / m <sup>3</sup>	1.00 €
				SMERB Produit annuel attendu	46 253 €



Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le montant Hors Taxes de la taxe d'assainissement collectif, à compter des facturations 2021, comme suit :

- en zone 1 (Réseau public d'assainissement du SMERB), la part fixe annuelle est réduite à 240 €, soit 120 € par semestre et la part variable est fixée à 3,32 € par mètre-cube.
- en zone 2 (Réseau privé de l'Île de Loisirs - 5 abonnés), la part variable est fixée à 1,00 € par mètre-cube.

Pour extrait certifié conforme



Le Président,  
Christophe CHAMOREAU.